

## LENDEMAINS DE FÊTES

Après les fêtes de la « grande concertation », des négociations fermées ayant abouti à la rédaction du projet de loi et de l'adoption confortable des projets de loi au Conseil Supérieur de l'Éducation (41 voix pour, 9 contre et 16 abstentions), le monde de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur serait-il en train de se réveiller avec la « gueule de bois » ?

On peut le penser à la lecture de deux récentes informations (8 janvier).

C'est tout d'abord le CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) qui a très sèchement retoqué le projet de loi d'orientation par 25 voix contre et seulement 5 pour.

**Un revers sévère pour Vincent Peillon** qui s'était déplacé au CNESER, en compagnie de la ministre de l'enseignement supérieur, pour expliquer les bienfaits de sa réforme.

C'est ensuite le **vote nettement négatif du Conseil Supérieur de l'Éducation**, pourtant globalement plutôt favorable au ministre, sur le projet de décret concernant **les rythmes scolaires** dans les écoles (25 voix contre, 5 pour, 30 abstentions et 14 refus de vote).

**Aucun syndicat de personnels n'a voté pour, ni aucune fédération de parents d'élèves.**

Seuls des « mouvements complémentaires de l'École » (ligue de l'enseignement, JPA...) et des associations de collectivités locales ont voté pour.

La défiance envers le projet du ministre qui est en train de s'instaurer traduit-elle **une prise de conscience de la majorité des personnels de l'Éducation nationale et de leurs syndicats ?**

Nous l'espérons et nous mettons d'ores et déjà en place un plan d'action contre un projet de loi où les éléments négatifs sont plus importants que les aspects positifs.

- audition de la FAEN auprès de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale le 24 janvier.
- Information de tous les parlementaires de nos critiques vis-à-vis de ce projet.
- Proposition de réunion d'une interfédérale pour définir ensemble les moyens d'action permettant de faire échec aux aspects négatifs du projet de loi.

**La FAEN et ses syndicats membres qui dénoncent et combattent depuis des mois les mauvaises mesures du projet de loi ne ménageront pas leurs efforts pour défendre les conditions de travail des personnels, la qualité et donc l'avenir du service public d'éducation.**

## Les principaux aspects négatifs de la réforme PEILLON

- La priorité donnée à l'école primaire **ne se traduit pas par une priorité aux apprentissages fondamentaux** alors que les récentes études internationales montrent les mauvais résultats de notre système éducatif en lecture comme en calcul.
- La réduction des programmes du collège au **contenu du seul socle commun entraînera un abaissement des exigences** qui accentuera le départ des meilleurs élèves vers l'enseignement privé.
- Le renforcement du caractère uniforme du **collège unique**, qui fait pourtant quotidiennement la **preuve de l'inadaptation à la diversité des élèves** et de son échec accentuera encore le décrochage scolaire.
- La prise en compte de compétences floues à égalité au moins avec les connaissances, **abaissera le niveau réel du DNB** comme du bac.
- Le **renforcement du poids des collectivités territoriales** entraînera un accroissement des inégalités entre écoles et entre établissements et donc entre élèves.
- Le projet de **loi remet en cause la liberté pédagogique** des professeurs, ce qui constitue une atteinte à leur dignité professionnelle.

## DETAIL DES CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES POUR LA RENTRÉE 2013

**Le ministère a communiqué la répartition académique des créations et suppressions de postes pour la rentrée 2013 pour le 1er et le 2nd degrés.**

Cette répartition figure dans le tableau ci-contre.

Les académies de Nancy-Metz, de la Martinique et de la Guadeloupe perdent des postes. Mayotte et les COM perdent également 40 postes dans le 1er degré mais en gagnent 170 dans le 2nd degré.

### Premier degré

Sur les 3 006 nouveaux ETP (Equivalents Temps Pleins) un tiers répondra à l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés (30 328 élèves de plus attendus à la rentrée 2013).

Ces postes permettront également d'améliorer le remplacement.

Les deux autres tiers serviront à mettre en œuvre l'accueil des enfants de moins de trois ans dans les secteurs les plus défavorisés et la mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes ».

L'apport en service d'enseignement se fera par l'intermédiaire d'un deuxième concours organisé en juin 2013. Ces enseignants seront recrutés parmi les étudiants en première année de Master (M1) ou titulaires du master 2 admissibles aux épreuves écrites. Cet apport de 3 046 ETP correspond à un service en tiers temps des 9 138 contrats (mais qui seront rémunérés à mi-temps).

### Second degré (3 764 ETP créés)

- 2 500 sont destinés à faire face à la hausse des effectifs (29 825 élèves de plus attendus à la rentrée 2013) et à renforcer le remplacement.

- 1 300 postes seront consacrés à l'amélioration de l'encadrement et de l'organisation pédagogique dans les collèges et lycées professionnels, en particulier dans les plus défavorisés.

L'apport en service d'enseignement interviendra comme dans le premier degré par l'intermédiaire des étudiants en première année de Master (M1) ou titulaires d'un master 2 admissibles aux épreuves écrites de juin 2013.

Cet apport de 3 764 ETP correspond à un service en tiers temps des 11 212 contrats (rémunérés à mi-temps).

### Vie scolaire

La loi de finances prévoit également la création de 488 postes supplémentaires de vie scolaire : 88 ETP de conseillers principaux d'éducation (CPE), 50 ETP d'assistants sociaux destinés à mieux prendre en compte la difficulté sociale des élèves et 350 ETP d'auxiliaires de vie scolaire individuels (AVS-i) visant à renforcer l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Un renforcement de l'encadrement administratif en EPLE est également prévu avec la création à la rentrée de 100 ETP.

Académies	Premier degré	Second degré
Aix-Marseille	196	86
Amiens	86	24
Besançon	10	10
Bordeaux	153	340
Caen	27	46
Clermont-Ferrand	10	98
Corse	21	15
Créteil	405	430
Dijon	5	81
Grenoble	198	171
Lille	130	122
Limoges	20	21
Lyon	264	115
Montpellier	117	235
Nancy-Metz	-50	-26
Nantes	183	263
Nice	59	80
Orléans-Tours	98	206
Paris	50	105
Poitiers	95	50
Reims	10	0
Rennes	74	175
Rouen	51	10
Strasbourg	69	34
Toulouse	109	369
Versailles	439	400
Guadeloupe	-10	-30
Guyane	101	115
Réunion	149	98
Martinique	-23	-49
Métropole + DOM	3046	3594
Mayotte et COM	-40	170
<b>Total</b>	<b>3006</b>	<b>3764</b>

### EN BREF

- Le journal Ouest-France signale que **24 employés de vie scolaire (EVS) licenciés à la fin de leur contrat** dans l'académie de Nantes, avaient contesté leur licenciement en justice. Ils viennent d'obtenir satisfaction et **le tribunal a requalifié leur contrat en CDI.**

Le non-respect par l'administration de **la clause de formation** prévue dans le contrat a été déterminant.

- A la demande du **Syndicat Autonome des Enseignants de Mayotte (SAEM)**, la FAEN vient d'adresser un courrier au ministre « des outre-mer » pour demander la mise en place d'une commission de travail sur le reclassement des instituteurs territoriaux dans le corps de l'Etat.

- La FAEN s'est également adressée par écrit au Directeur du CNED pour demander que **le rattachement du CNED au service public d'éducation** soit rappelé dans tous les documents diffusés par le CNED, y compris sur ses publications internes et sur son site inter-

*Ces bilans globaux de créations et suppressions vont maintenant se traduire dans les DHG qui commencent à arriver dans les établissements. Renseignez-vous auprès de votre principal ou de votre proviseur pour connaître le contenu de cette dotation ainsi que les prévisions des nombres d'élèves et de classes par niveaux. En cas de problème contactez votre syndicat.*